

Certifié exécutoire conformément à l'article L3131-1
du Code général des collectivités territoriales
Transmission au contrôle de la légalité le **14.06.2024**
Affichage le
Publié au Bulletin Officiel Départemental n°



Yvelines
Le Département

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLEES

ARRETE N° AD 2024 - 361

RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR OLIVIER DE LA FAIRE, ELU DELEGUE

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 qui confère le droit au Président de déléguer sa signature,

Vu l'élection du Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'affectation des élus à chacun des postes de la Commission permanente,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental au Président dans le cadre des articles L. 3211-2, L. 3221-10, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°AD 2021-390 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de fonctions et de signature au profit de Monsieur Olivier DE LA FAIRE, élu délégué dans les secteurs du Sport et des Jeux Olympiques,

Considérant que le Président du Conseil départemental peut, à tout moment, mettre fin aux délégations qu'il a consenties, dès lors que cela participe de la bonne marche de l'administration départementale,

Arrête :

Article 1^{er} : Retire la délégation de signature et de fonction accordée à Monsieur Olivier DE LA FAIRE, élu délégué, sur les secteurs suivants :

- Sport ;
- Jeux Olympiques.

Article 2 : L'arrêté n°AD 2021-390 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de fonctions et de signature au profit de Monsieur Olivier DE LA FAIRE, élu délégué dans les secteurs du Sport et des Jeux Olympiques, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Versailles, le 13 juin 2024



Pierre BEDIER
Président du Conseil départemental

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Retrait de la délégation de signature de Monsieur Olivier de LA FAIRE, élu délégué

Date de transmission de l'acte : 14/06/2024

Date de réception de l'accusé de

réception :

Numéro de l'acte : AD2024-361 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20240613-AD2024-361-AR

Date de décision : 13/06/2024

Acte transmis par : Caroline GALEA

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte à classer

AD2024-361

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-14T15-01-09.00 (MI253625252)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20240613-AD2024-361-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Retrait de la délégation de signature de Monsieur Olivier
de LA FAIRE, élu délégué

Date de décision : 13/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [AD 2024-361 retrait délégation Olivier de LA FAIRE 13.06.2024.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/06/24 à 15:01

Par [GALEA Caroline](#)

Transmis

Date 14/06/24 à 15:01

Par [GALEA Caroline](#)

Accusé de réception

Date 14/06/24 à 15:06